

Jeune réfugiée
syrienne au camp
de Basirma (Iraq).

Ce chapitre décrit de manière synthétique l'environnement général dans lequel le HCR a mené ses opérations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2014. Il présente les principaux défis et contraintes qui ont influé sur la réponse opérationnelle de l'Organisation et résume les réalisations de l'année à travers la région. Les chiffres clés en rapport avec les deux situations d'urgence observées en Iraq et en République arabe syrienne (Syrie) y sont également présentés sous forme de tableaux de bord.

Les grandes opérations menées dans la région et dans ses sous-régions en 2014 sont décrites plus en détail sur le site *Global Focus* (<http://reporting.unhcr.org>).

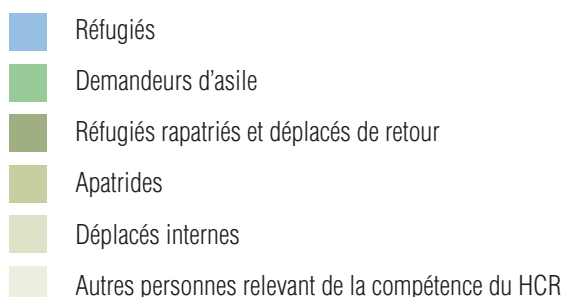
MOYEN- AFRIQUE



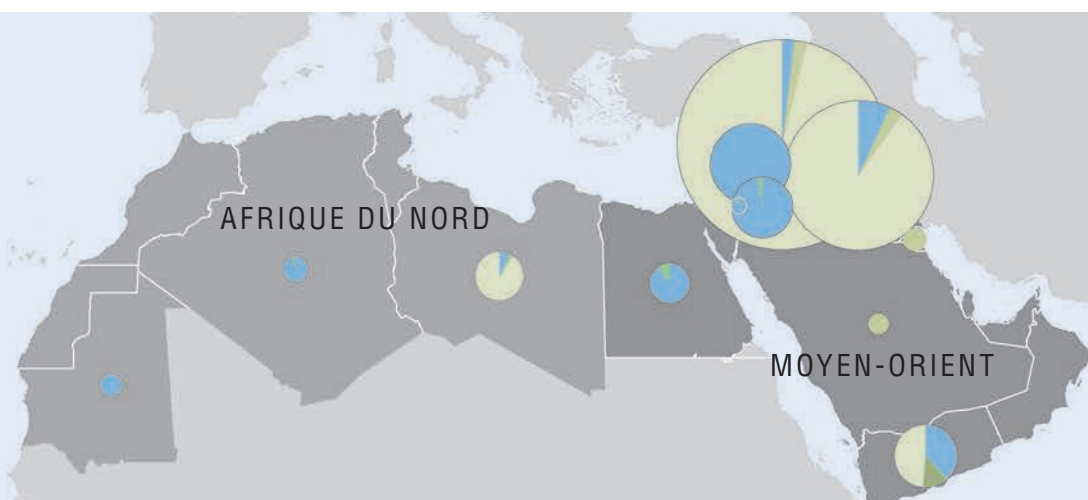
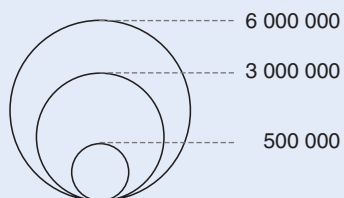
ORIENT ET DU NORD

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

- À la dégradation de la situation humanitaire observée en Syrie et dans les pays voisins est venue s'ajouter, en 2014, une intensification de la violence en Iraq. Compte tenu de l'impact des développements récents sur la stabilité de la région et des difficultés à trouver une solution politique en Syrie, le HCR a continué à travailler avec ses partenaires pour enrayer la détérioration de la situation, tant sur le plan humanitaire que sur celui de la protection, dans la région.
- Les Syriens forment désormais la plus importante population réfugiée relevant du mandat du HCR, avec environ 3,7 millions de réfugiés syriens dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à la fin de l'année 2014. Le HCR a coordonné la mise en œuvre du plan d'action régional 2014 pour les réfugiés syriens (RRP6), ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet ; dans le cadre de ce plan, plus de 150 organisations participantes ont répondu aux besoins des réfugiés syriens et des membres des communautés d'accueil dans les cinq principaux pays hôtes (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie).
- La durée de la crise syrienne, qui est entrée dans sa cinquième année en mars 2015, a également imposé un changement d'approche. Le Plan régional 2015-2016 pour les réfugiés et la résilience (3RP), publié fin 2014, est une stratégie régionale qui réunit les Gouvernements des pays d'accueil et environ 200 partenaires spécialistes de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement pour appuyer les plans d'intervention nationaux des cinq principaux pays d'accueil des réfugiés syriens. Cette initiative de coordination unique en son genre vise à renforcer les composantes de la résilience et du développement fondé sur la stabilisation pour compléter l'assistance humanitaire. Le HCR et le PNUD ont guidé l'élaboration du plan en 2014.
- En Syrie, 12,2 millions de personnes, dont 7,6 millions de déplacés internes, avaient besoin d'une aide humanitaire à la fin de l'année 2014. En vertu de la résolution 2165 du Conseil de sécurité (2014), le HCR a renforcé sa capacité de coordination et d'intervention opérationnelle en Jordanie et en Turquie, en vue de porter assistance aux personnes qui avaient le plus besoin d'aide en Syrie. Le Haut Commissariat a également continué à assumer ses responsabilités en matière de coordination et de leadership pour trois modules interorganisations et groupes de travail sectoriels dans le cadre du plan d'aide 2014 pour la Syrie et du plan stratégique 2014-2015 pour l'Iraq.
- Fin 2014, plus de 200 000 réfugiés irakiens étaient accueillis dans la région et plus de la moitié d'entre eux avaient été enregistrés au cours de l'année, en raison de l'escalade de la violence en Iraq. À l'intérieur du pays, les nouveaux déplacements de 2014 ont concerné selon les estimations plus de 2 millions de personnes, dont plus de 900 000 au Kurdistan. Environ un million de personnes sont toujours déplacées dans le centre du pays en raison de violences antérieures. Après qu'une situation d'urgence de niveau 3, mobilisant l'ensemble du système (voir *Glossaire*), ait été déclarée en août 2014 en Iraq, le HCR a lancé une opération élargie pour transporter des articles de secours par air, par terre et par mer. Il s'agissait de la plus importante distribution d'articles de secours organisée par le Haut Commissariat depuis plus de dix ans, ciblant un demi-million de déplacés internes. L'Organisation a également accru ses efforts dans les secteurs des abris d'urgence et de la préparation à l'hiver ; prodigué des conseils techniques sur l'aménagement des sites au Gouvernement régional du Kurdistan ; mis en œuvre des programmes d'assistance en espèces dans tout le pays ; et assuré le suivi de la protection. En 2014, le Coordonnateur régional du HCR pour les réfugiés syriens a également été nommé Coordonnateur régional pour les réfugiés irakiens.
- Au Yémen, l'impasse politique a dégénéré et déclenché une reprise du conflit, suivie de nouveaux déplacements en 2014. Le HCR a continué à offrir une aide vitale et une protection essentielle aux



Taille des populations



réfugiés et aux déplacés internes, dès lors que c'était possible. Fin 2014, il y avait plus de 330 000 déplacés internes et environ 248 000 réfugiés dans le pays. Le Yémen est également resté un pays de destination et de transit pour les personnes qui participaient à des mouvements mixtes irréguliers. En 2015, la situation humanitaire s'est encore dégradée du fait de la propagation du conflit à l'ensemble du pays. Ceci provoque de nouvelles vagues de déplacement : des Yéménites, de même que des réfugiés qui étaient venus chercher la sécurité au Yémen, s'enfuient dans les pays limitrophes et dans des pays plus éloignés. Le HCR continue à fournir une aide humanitaire dans la mesure du possible et à suivre la situation du déplacement sur le territoire national et au-delà de ses frontières.

- En Libye, la situation sécuritaire est restée instable. Selon les autorités locales et les organisations non gouvernementales nationales, environ 400 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays à la fin de l'année 2014. Près de 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile étaient inscrits auprès du bureau du HCR en Libye ; la majorité d'entre eux

étaient originaires de Syrie, les autres provenant de plus de 30 pays. La Libye est également restée un pays de transit de toute première importance pour les migrants et les demandeurs d'asile qui souhaitent traverser la Méditerranée pour rallier l'Europe.

- De manière plus générale, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord est demeurée une région d'origine, de transit et de destination pour les réfugiés et les migrants. Le trafic et la traite des êtres humains, de même que les disparitions en mer, ont continué de susciter la plus vive inquiétude. L'Afrique du Nord a été particulièrement touchée par les déplacements mixtes irréguliers, notamment de personnes en transit pour l'Europe. Le HCR a renforcé ses partenariats afin de sensibiliser les candidats au départ et de les informer des risques inhérents à ces déplacements irréguliers par voie terrestre ou maritime. En Afrique du Nord, l'Organisation s'est consacrée à l'élaboration de procédures harmonisées de protection et d'assistance après le débarquement de personnes secourues en mer et au renforcement des mécanismes de protection institutionnels.

- Le HCR a continué à appeler la communauté internationale à rester engagée dans la situation de déplacement au *Sahara occidental* : les réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de la région de Tindouf (Algérie), sont déplacés depuis 40 ans et sont de plus en plus vulnérables.

- Les partenariats ont continué à jouer un rôle essentiel dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le partenariat du HCR avec les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, par exemple, a abouti à un soutien considérable pour la situation syrienne et d'autres interventions humanitaires. La collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de coopération islamique s'est également développée dans des proportions importantes en 2014 et cette tendance devrait se confirmer en 2015. En outre, le réseau d'acteurs de la société civile, dont le nombre va croissant, a continué de représenter un point d'entrée indispensable et une source essentielle de soutien pour le HCR dans la région.

| CONTRAINTES |

En 2014, le HCR a fait face à de nombreuses contraintes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En l'absence de solution politique, la menace que les crises syrienne et iraquienne faisaient peser sur la stabilité régionale, du fait de leur ampleur, a suscité une inquiétude grandissante.

Bon nombre de personnes déplacées dans la région vivent en milieu urbain, ce qui a conduit le HCR à innover, dans ses activités de communication et de sensibilisation, dans sa méthodologie d'évaluation et de ciblage, et dans ses stratégies de protection fondées sur la collectivité. La collecte de données factuelles a montré que la vulnérabilité des réfugiés augmentait avec la durée de leur déplacement. D'un bout à l'autre de la région, les informations communiquées au HCR ont indiqué que les réfugiés avaient recours à toutes sortes de stratégies de survie néfastes, dont le travail des enfants et la mendicité. Si les pays voisins de la Syrie ont fait preuve d'une générosité extraordinaire en recevant un grand nombre de réfugiés, les communautés d'accueil de l'ensemble de la région ont eu des difficultés à faire face à ces afflux, qui ont eu un impact économique et social considérable sur leurs marchés, leurs infrastructures et leurs structures sociales.

La situation sécuritaire, de plus en plus difficile et évolutive, a gravement nui à la capacité du personnel du HCR et de ses partenaires à exécuter les opérations. La dégradation des conditions de sécurité et la

montée en puissance d'acteurs extrémistes ont également entravé l'accès aux personnes qui avaient besoin d'une assistance humanitaire.

Les dangers des mouvements mixtes irréguliers ont été mis en lumière tout au long de l'année 2014. Plus de 91 000 personnes sont arrivées au Yémen par voie maritime – ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 65 300 arrivants de l'année 2013. Bon nombre de ces personnes auraient été des victimes de la traite des êtres humains. Deux cent quarante-six migrants et demandeurs d'asile se sont noyés ou ont disparu au large du littoral yéménite en 2014.

Beaucoup de migrants et de demandeurs d'asile en Libye ont également tenté de gagner l'Europe en bateau. En 2014, l'Italie a accueilli plus de 170 000 nouveaux arrivants, venus par voie maritime. La majorité des nouveaux arrivants – 83 pour cent – provenaient de Libye, les autres étant partis d'Égypte, de Tunisie et de Turquie. Vingt-cinq pour cent des nouveaux arrivants accueillis en Italie étaient de nationalité syrienne. Selon les estimations, 3 500 personnes ont péri ou disparu en Méditerranée en 2014, contre 600 en 2013. La question du sauvetage en mer est demeuré une source de préoccupation majeure pour le HCR, qui a poursuivi sa collaboration avec les gouvernements des pays d'Afrique du Nord pour répondre aux tragédies en mer et pour les prévenir.

| RÉALISATIONS ET IMPACT |

○ *Assurer l'accès à la protection et à l'asile*

L'un des objectifs premiers du HCR dans l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a été d'assurer l'accès des personnes relevant de sa compétence à la sécurité et de les protéger du refoulement dans un contexte de déplacement prolongé, aggravé par de nouvelles situations d'urgence.

Dans les pays qui accueillait des réfugiés syriens, le HCR a continué à soutenir l'élaboration de régimes nationaux, notamment en coopérant avec les autorités à l'enregistrement et au renouvellement des pièces d'identité ; en développant l'utilisation de la biométrie ; en s'engageant dans la protection fondée sur la communauté et en renforçant l'élaboration de programmes de protection basés sur des données factuelles. En Turquie, la loi sur les étrangers et la protection internationale, adoptée en 2013, et le règlement sur la protection temporaire d'octobre 2014, garantissant le non-refoulement et l'accès à l'assistance des ressortissants syriens, des apatrides et des réfugiés syriens ont marqué des étapes importantes dans la protection des réfugiés, au moment où la Turquie accueillait la plus importante population réfugiée au monde.

Plusieurs pays d'Afrique du Nord, dont le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ont poursuivi leurs efforts pour se doter de législations nationales en matière d'asile.

En outre, le HCR a considérablement renforcé sa capacité à assurer avec efficacité l'enregistrement des réfugiés à leur arrivée dans les pays d'accueil. En 2014, près de 745 000 personnes ont été enregistrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Début 2015, 69 pour cent des réfugiés et demandeurs d'asile dans la région avaient été enregistrés à l'aide de la technologie biométrique – une méthode plus rapide, plus sûre et plus durable pour protéger les gens et cibler l'assistance. La technique biométrique de balayage de l'iris était en place en Égypte, en Iraq, en Jordanie et au Liban, alors que d'autres pays, comme l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie avaient recours à la biométrie par empreintes digitales.

Afin de répondre aux multiples déplacements de grande ampleur survenus

dans la région, des méthodologies et des outils de détermination du statut de réfugié ont été élaborés, adaptés et appliqués avec succès, ce qui a permis d'accroître la capacité d'examen des demandes et de réduire les délais d'attente et l'arriéré de dossiers, en particulier en Égypte, en Jordanie et au Liban. Des politiques sur l'utilisation stratégique de la détermination du statut en vertu du mandat ont également été élaborées.

○ *Atténuer la violence sexuelle et sexiste*

En 2014, des violences sexuelles et sexistes ont continué à être perpétrées contre des femmes, des filles, des hommes et des garçons déplacés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le HCR et ses partenaires ont aidé les autorités nationales à prévenir la violence sexuelle et sexiste (VSS) et à y répondre en encourageant l'égalité des genres, en soutenant les systèmes de protection nationaux et les interventions fondées sur la collectivité, en améliorant la collecte et l'analyse de données et en renforçant le plaidoyer. En collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, l'Organisation s'est efforcée de mettre en place des mécanismes de déclaration en toute sécurité des crimes et délits, d'orientation et de suivi pour les victimes et a informé les membres des communautés et les victimes des services disponibles. Dans les pays accueillant des réfugiés syriens, plus de 66 300 victimes de VSS ont bénéficié d'un soutien spécialisé en 2014. En Syrie, le HCR a dirigé le module de la protection, veillant au travers de sa collaboration avec ses partenaires à ce que les victimes de VSS bénéficient d'un accompagnement psychosocial, d'un soutien médical et d'une assistance juridique. Depuis 2013, plus de 12 200 victimes de VSS ont bénéficié d'une aide de cette nature à Damas.

Au total, quelque 45 400 réfugiés syriens ont reçu une aide et des conseils juridiques portant sur les documents officiels, la VSS, la déclaration des naissances et les questions d'état civil, une assistance équivalente étant offerte à 13 000 déplacés internes syriens. Le HCR a également aidé plus de 7 000 réfugiés irakiens et 15 700 déplacés internes à accéder à des conseils et services juridiques.

○ *Protection des enfants déplacés*

En 2014, le HCR a accordé une attention particulière à la situation des enfants déplacés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment à celle de plus d'1,9 million d'enfants syriens réfugiés. Des efforts ont été déployés pour renforcer les services gouvernementaux et non gouvernementaux de protection de l'enfance et d'éducation, en mettant l'accent sur les jeunes et sur les adolescents. En coordination avec les Gouvernements des pays d'accueil, le HCR a facilité la scolarisation de plus de 174 000 enfants réfugiés syriens et de quelque 17 600 enfants réfugiés irakiens dans le cycle primaire en 2014.

En octobre 2014, la première conférence régionale sur la protection des enfants et des adolescents réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (« Investir dans l'avenir : Protéger les enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ») a été organisée aux Émirats arabes unis en partenariat avec le Défenseur éminent du HCR, Son Altesse la Sheikha Jawaher Bint Mohammed Al Qasim du Charjah. La conférence a souligné l'importance de la protection de l'enfance, examiné les moyens de renforcer les systèmes de protection et attiré l'attention sur les risques spécifiques auxquels les enfants sont exposés du fait de leur déplacement forcé.

L'Organisation a continué à harmoniser les procédures d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant (EIS) et à prêter main-forte aux comités de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant (DIS), au bénéfice des enfants non accompagnés et séparés. À la fin du premier semestre 2014, le HCR et ses partenaires avaient mené plus

de 4 100 EIS, renforcé les procédures de DIS au Yémen et dans les pays touchés par la crise syrienne et apporté leur concours technique aux autorités nationales responsables de la DIS en Algérie et en Tunisie.

○ *Prévention de l'apatridie*

Les efforts régionaux de lutte contre l'apatridie se sont poursuivis. Le HCR a soutenu des études afin d'améliorer les données et prêté son concours technique aux États aux fins de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie. L'Organisation a travaillé avec les gouvernements de la région pour accroître l'enregistrement des naissances et a offert des conseils sur les réformes législatives qui permettraient de combler les lacunes des lois sur la nationalité. Quelque 115 000 enfants syriens sont nés en exil depuis le début de la crise en 2011. Le Haut Commissariat a continué à travailler avec les autorités des pays d'accueil pour assurer l'enregistrement des naissances en temps utile, et avec la société civile pour mettre en place des programmes d'aide juridique à l'intention des familles. En Jordanie, ces mesures, associées au soutien vigoureux des pouvoirs publics, ont permis de multiplier par huit le nombre d'actes de naissance délivrés aux enfants réfugiés syriens nés dans les camps.

○ *Prise en charge des besoins essentiels des personnes les plus vulnérables*

Soucieux de préserver la dignité et d'accroître l'autonomie des personnes relevant de sa compétence, le HCR a continué à privilégier, dans la mesure du possible, l'aide financière et l'utilisation de programmes d'assistance

fondés sur la distribution d'espèces, afin de permettre aux bénéficiaires de décider librement des dépenses de leur ménage. Les transferts monétaires se sont également avérés plus efficaces pour toucher les plus vulnérables. L'Organisation a déployé des services de communication par SMS et utilisé divers médias sociaux pour assurer la transmission efficace des informations.

Le HCR a fourni des produits de première nécessité à 4,5 millions de personnes en Syrie et offert une aide matérielle à 2 millions de familles syriennes réfugiées à travers la région. En 2014, le Haut Commissariat a versé des allocations financières mensuelles à plus d'un demi-million de Syriens, afin de réduire leur dépendance à l'égard de stratégies de survie néfastes, telles que le travail des enfants.

Une attention particulière a été accordée aux services de santé en 2014 : 270 structures de santé offrant des soins spécialisés et d'urgence aux familles de réfugiés syriens ont été construites ou entretenues dans l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Vingt autres structures de santé ont été soutenues en Syrie même. Plus de 48 600 familles de réfugiés syriens vivant en milieu urbain ont bénéficié de diverses formes d'aide dans le secteur des abris ; en outre, pour réduire les risques d'expulsion auxquels les réfugiés qui louaient leur logement étaient exposés, le HCR et ses partenaires ont travaillé avec les municipalités et les dirigeants locaux au Liban, et mis sur pied des comités de gestion des abris collectifs.

Plus de deux millions d'Iraqiens ayant été déplacés dans leur pays en 2014,

la fourniture de services et d'une aide humanitaire de base a posé des problèmes considérables. Le HCR a déployé ses efforts au sein des modules de la protection, des abris et articles non alimentaires, et de la coordination et gestion des camps. Dix camps de déplacés internes ont été construits dans diverses régions de l'Iraq, dont sept au Kurdistan. Le HCR a distribué plus de 64 000 colis de produits de première nécessité et 19 100 abris d'urgence à des familles iraqiennes déplacées.

Dans le cadre de la préparation des familles vulnérables à l'hiver, 360 000 déplacés internes iraqiens et 82 000 réfugiés iraqiens ont reçu divers articles, tels que du kérosène et des réchauds. Six mille réfugiés et 14 000 déplacés internes ont bénéficié de distributions d'espèces et de bons d'achat, fondées sur des évaluations continues des besoins.

○ *Protection au-delà de la région*

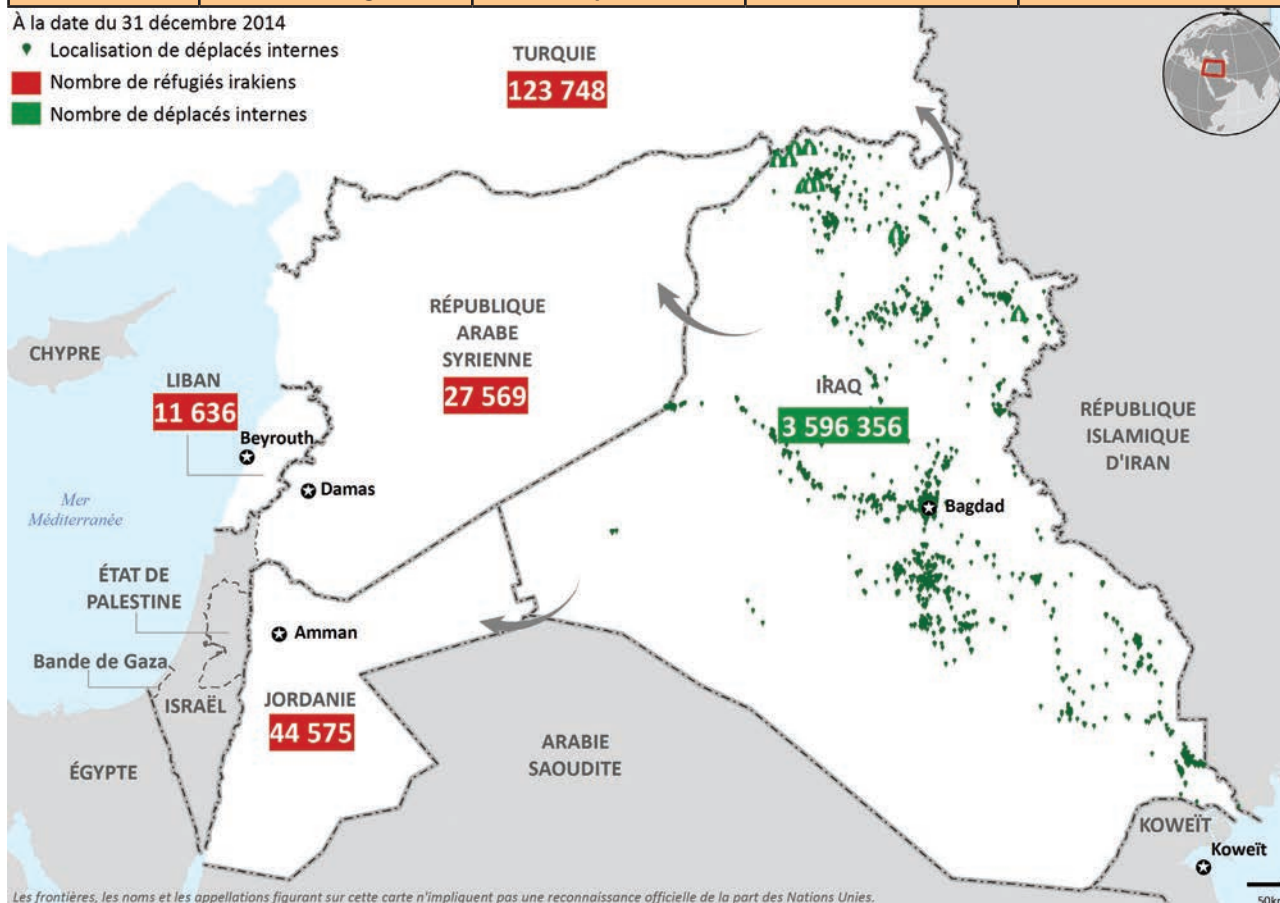
Le HCR a continué d'encourager le partage des charges avec les pays accueillant les réfugiés syriens moyennant des places de réinstallation et d'autres formes d'admission. En 2014, l'Organisation a soumis des demandes de réinstallation pour près de 23 200 réfugiés accueillis dans la région. Les réfugiés syriens et iraqiens ont constitué les deux principales populations bénéficiaires de la réinstallation. En Afrique du Nord, le HCR a cherché à utiliser la réinstallation de manière stratégique pour répondre aux besoins de protection des réfugiés victimes de la traite et de la VSS. ■

SITUATION IRAQUIENNE - 2014

5	207 528	3,59 millions	577,1 millions de dollars E.-U.	302 millions de dollars E.-U.
pays	réfugiés irakiens dans la région	déplacés internes irakiens	total des besoins en 2014	total des fonds reçus en 2014

À la date du 31 décembre 2014

- Localisation de déplacés internes
- Nombre de réfugiés irakiens
- Nombre de déplacés internes



En ce qui concerne le nombre total d'Iraquiens réfugiés en Turquie, 20 995 sont enregistrés, 51 067 sont préenregistrés et 51 686 sont en attente de préenregistrement.

Besoins humanitaires

- Protection des réfugiés irakiens dans leur pays d'asile et des civils touchés par le conflit en Iraq.
- Fourniture d'abris convenables.
- Accès aux services essentiels.

Chronologie des événements clés

- Des violences éclatent à Ramadi et à Falloujah, dans la province d'Anbar, contraignant des dizaines de milliers de personnes à prendre la fuite.
- La crise de déplacement touche à son paroxysme, avec 600 000 déplacés en provenance d'Anbar. Des groupes extrémistes infiltrent Falloujah et Ramadi.
- Les forces gouvernementales reprennent Ramadi.
- Mossoul, la deuxième ville d'Iraq, et Tikrit, tombent aux mains de groupes armés. Selon les estimations, environ 500 000 personnes sont déplacées au cours du mois suivant.

Décembre 2013

Janvier 2014

Mars 2014

Juin 2014

Réponse en 2014

Objectifs stratégiques	Réalisations	Impact	Lacunes
Répondre aux besoins de protection des réfugiés irakiens, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, en accordant une attention particulière à la protection de l'enfance, à la VSS et aux plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Profilage assuré pour identifier les personnes ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques, dont les victimes de violences sexuelles et sexistes, les mineurs non accompagnés et les enfants séparés, les personnes âgées, les femmes en situation de risque nécessitant une attention particulière, les personnes handicapées et les personnes ayant besoin d'un soutien psychologique immédiat. En Iraq, les activités de suivi de la protection ont touché 763 000 personnes (131 000 familles) en 2014; 33 000 ménages ont reçu une aide juridique; et 10 900 déplacés ayant des besoins particuliers ont été orientés sur des services spécialisés. Enregistrement des nouveaux réfugiés, délivrance de documents d'identité, protection et sécurité assurées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réfugiés ont accès à la protection physique et juridique. Les victimes de violences ou de traumatismes, les enfants non accompagnés ou séparés et les autres personnes vulnérables ont accès à une assistance psychosociale, médicale, juridique et matérielle. Des espaces sécurisés pour les femmes et les enfants assurent l'accès à l'éducation, à l'assistance et à l'accompagnement. Les nouveaux réfugiés sont intégrés, dans la mesure du possible, aux programmes d'assistance, l'accent étant davantage mis sur les activités de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> Des personnes continuent d'être déplacées dans des régions reculées, auxquelles le HCR a difficilement accès, ce qui entrave le suivi de la protection et les activités de proximité. Des moyens plus importants sont nécessaires pour assurer des services de soutien psychosocial et d'aide juridique, notamment auprès des victimes de VSS. En particulier, on manque de prestataires de services compétents dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Un grand nombre d'enfants déplacés en Iraq ont subi un stress psychologique mais n'ont pas accès à un soutien psychosocial ou à des services spécialisés.
Offrir une aide essentielle et assurer l'accès aux services de base pour les réfugiés irakiens, les déplacés internes et les autres personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux réfugiés irakiens ont reçu des produits de première nécessité, des allocations en espèces et des abris. Plus de 84 000 ménages de déplacés internes ont bénéficié d'articles de secours d'urgence. 10 camps de déplacés construits et plus de 500 centres collectifs soutenus. Formation et renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la coordination et gestion des camps et des autorités travaillant dans les camps et centres collectifs gérés. 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de vie des personnes déplacées se sont améliorées. Les réfugiés ont accès aux services d'urgence essentiels, notamment dans les secteurs des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé primaire et de la nutrition. Les réfugiés ont reçu des articles ménagers de base, dont couvertures, ustensiles de cuisine, jerrycans, moustiquaires et produits d'hygiène. Les déplacés internes ont bénéficié d'une allocation financière unique pour satisfaire leurs besoins immédiats, concernant par exemple le loyer, les vivres, les combustibles et les soins médicaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Les besoins essentiels restent considérables. Bon nombre de communautés manquent de produits de base, de combustibles, de vivres et de médicaments. Les familles pouvant prétendre à une aide financière ne la reçoivent pas. Les familles en location quittent leur logement pour des camps car leurs ressources financières diminuent et leurs vulnérabilités augmentent. La capacité d'accueil de certains camps est déjà saturée.
Renforcer la capacité de prise en charge des besoins des Irakiens récemment réfugiés dans les pays avoisinants et appuyer l'intervention modulaire auprès des déplacés internes irakiens	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de ressources financières pour répondre aux besoins supplémentaires des nouveaux réfugiés irakiens. Conduite conjointe et coordination des modules de la protection, de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM) et des abris/articles non alimentaires en Iraq. 	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR a continué à aider les autorités à élargir et à améliorer l'environnement de protection en soutenant leur capacité de prise en charge des besoins des réfugiés et des déplacés internes. En Iraq, un intérêt de haut niveau a été manifesté, avec une participation interorganisations; les partenaires du HCR, onusiens et non gouvernementaux, ont été encouragés à prendre la tête de secteurs spécifiques, s'étendant au-delà du mandat fondamental et des priorités opérationnelles du HCR. 	<ul style="list-style-type: none"> En Iraq, les besoins humanitaires, en forte hausse, dépassaient de beaucoup la capacité opérationnelle et les ressources disponibles, en dépit de l'intensification considérable de la réponse, notamment dans le secteur de la coordination. De ce fait, les communautés d'accueil irakiennes, qui étaient également touchées par la crise, n'ont pas reçu d'aide.

- Des groupes armés lancent une offensive dans le nord de l'Iraq, et, dans le Gouvernorat de Ninive, quelque 200 000 personnes fuient la ville de Sinjar et ses environs pour rallier le Kurdistan.

- 14 août 2014 – Le Comité permanent interorganisations active une intervention d'urgence humanitaire de niveau 3, mobilisant l'ensemble du système, en Iraq.

- L'offensive contre Heet entraîne le déplacement de plus de 120 000 personnes (20 000 familles); bon nombre d'entre elles étaient venues chercher la sécurité dans cette ville, après les vagues de violence qui avaient déferlé sur Ramadi, Falloujah et d'autres localités de la province d'Anbar.

- Selon les estimations, plus de 2,1 millions de personnes ont été déplacées au cours de la seule année 2014.

Août 2014

Octobre 2014

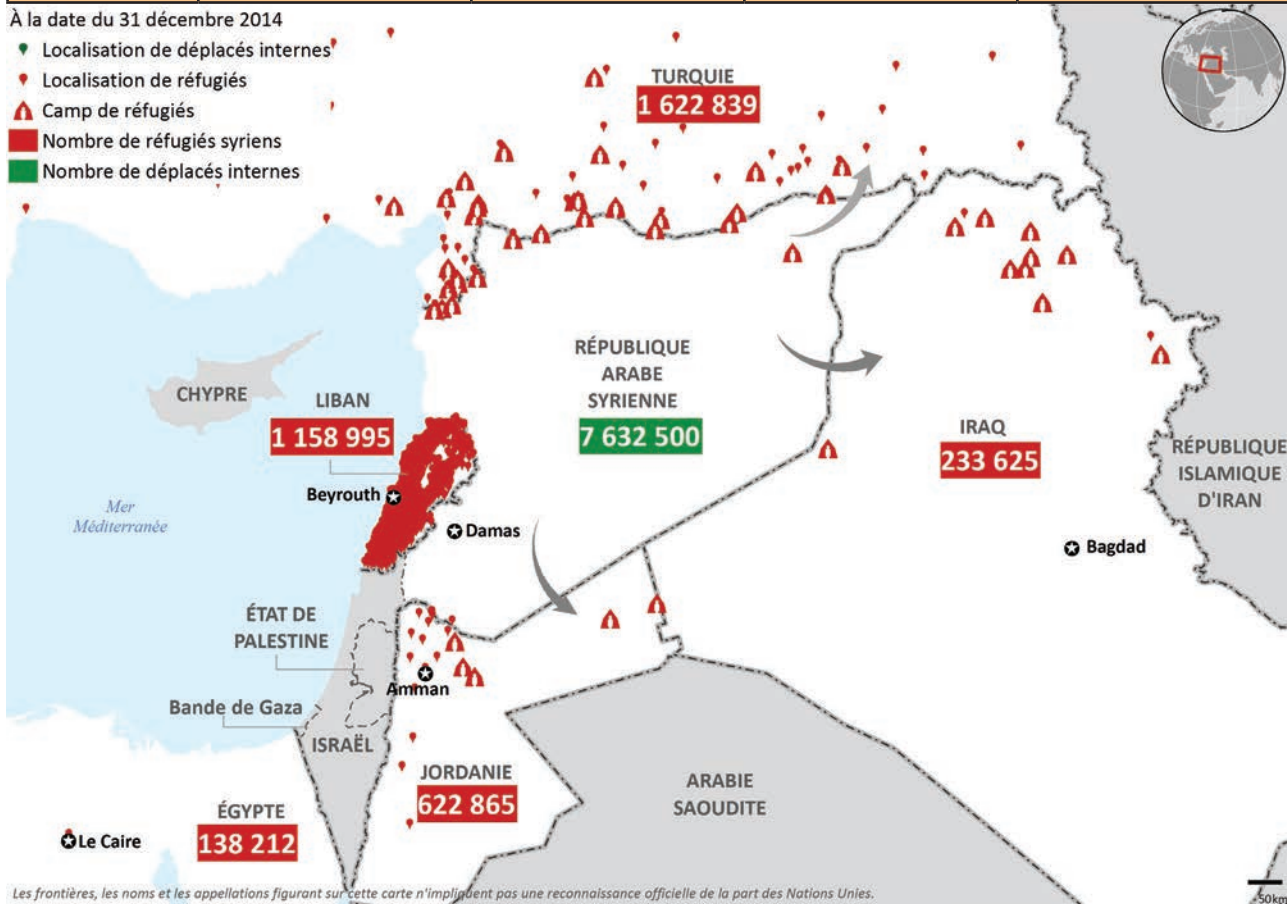
Janvier 2015

SITUATION SYRIENNE - 2014

6	3,7 millions	7,6 millions	1,5 milliard de dollars E.-U.	931 millions de dollars E.-U.
pays	réfugiés syriens dans la région	déplacés internes syriens	total des besoins en 2014	total des fonds reçus en 2014

À la date du 31 décembre 2014

- Localisation de déplacés internes
- Localisation de réfugiés
- Camp de réfugiés
- Nombre de réfugiés syriens
- Nombre de déplacés internes



Besoins humanitaires

- Protection des civils touchés par le conflit en Syrie, notamment par la préservation de l'espace de protection, des mesures énergiques pour prévenir la VSS et y répondre, et la protection des enfants contre la violence, les abus, la négligence et l'exploitation.
- Conduite et coordination de l'intervention régionale pour les réfugiés.
- Fourniture d'abris convenables.
- Accès aux services essentiels.

Chronologie des événements clés

- Lors de la 2^e Conférence d'annonces de contributions pour la Syrie, dite de Koweït II, les donateurs s'engagent à verser plus de 2,4 milliards de dollars E.-U. ; en Suisse, la conférence de Genève II est organisée pour tenter de trouver une solution politique en Syrie.
- 1 366 personnes sont évacuées de la vieille ville de Homs, assiégée ; l'opération est suspendue six jours plus tard, en raison de la poursuite des tirs de mortier ; le Conseil de sécurité adopte la résolution 2139, exigeant l'accès sans entrave des organismes humanitaires aux populations ayant besoin d'aide en Syrie.
- À la requête du Gouvernement, le HCR ouvre un second camp pour les réfugiés à Azraq, en Jordanie.
- Le Conseil de sécurité adopte la résolution 2165, qui complète la résolution 2139 en autorisant l'acheminement de l'aide depuis les pays voisins, via des postes frontaliers non contrôlés par le Gouvernement syrien ; le HCR se joint au premier convoi transfrontalier organisé entre la Turquie et la Syrie en vertu de la nouvelle résolution.
- Le conflit se propage et les combats qui ont lieu à Arsal, au Liban, entraînent le déplacement de plus d'un millier de familles et des dégâts matériels considérables, touchant à la fois les Syriens et les Libanais.

Janvier 2014

Février 2014

Avril 2014

Juillet 2014

Août

Réponse en 2014

Objectifs stratégiques	Réalisations	Impact	Lacunes
Assurer l'accès équitable des réfugiés et déplacés internes syriens à la protection effective, y compris l'accès au territoire	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement en temps utile d'1,4 million de nouveaux réfugiés. Profilage assuré pour identifier les personnes ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques, dont les victimes de VSS, les mineurs non accompagnés et les enfants séparés, les personnes âgées, les femmes nécessitant une attention particulière, les personnes handicapées et les personnes ayant besoin d'un soutien psychologique. Le HCR et ses partenaires ont fourni des services de protection spécialisés à plus de 34 000 enfants réfugiés (à l'exclusion des enfants recevant des services relatifs à la VSS) victimes de violences, de maltraitance, de négligence ou d'exploitation – soit plus de 80% des enfants ciblés dans l'intervention. 89 500 personnes victimes de la VSS ou exposées à la VSS, dont des enfants, ont bénéficié de services spécialisés assurés par le HCR et ses partenaires. 784 300 enfants ont reçu un soutien psychosocial, assuré par le HCR et ses partenaires. 465 000 déplacés internes syriens ont bénéficié d'un aide essentielle en matière de protection dans 12 provinces. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réfugiés ont largement accès à la protection physique et juridique, notamment la protection contre le refoulement et l'accès à l'enregistrement et aux documents. Les victimes de violences ou de traumatismes, les enfants non accompagnés ou séparés et les autres personnes vulnérables ont accès à une assistance psychosociale, médicale, juridique et matérielle. Des interventions de protection de l'enfance préservent les enfants de la violence, des abus, de la négligence et de l'exploitation, y compris du travail des enfants et des mariages précoces. 20 911 Syriens ont fait l'objet d'une demande de réinstallation ou d'admission pour motifs humanitaires. Les communautés d'accueil les plus vulnérables bénéficient d'un accès amélioré à des services essentiels de qualité et ont accès à des moyens de subsistance. 	<ul style="list-style-type: none"> Des individus ayant des besoins de protection particuliers risquent de ne pas être convenablement identifiés et soutenus. Du fait de l'insuffisance des interventions psychosociales et des services spécialisés, un plus grand nombre de personnes pourraient être exposées à la violence, à l'exploitation et aux abus. Les activités de profilage et les données ventilées relatives à la population déplacée et aux communautés d'accueil en Syrie sont insuffisantes, ce qui entrave la planification et le plaidoyer. L'insécurité qui régnait dans une grande partie de la Syrie a limité l'accès aux populations déplacées, en particulier dans les localités assiégées et dans les zones de guerre.
Offrir une aide essentielle et assurer l'accès aux services de base pour les réfugiés syriens, les déplacés internes et les autres personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> 1,3 million de réfugiés ont reçu des produits de préparation à l'hiver. 1 million de nouveaux réfugiés ont reçu des produits de première nécessité. 421 000 réfugiés ont reçu des abris dans les camps. 4,5 millions de déplacés – dont 1,1 million de bénéficiaires vivant dans 105 localités difficiles d'accès et assiégées – ont reçu des produits de première nécessité. 29 convois transfrontaliers ont apporté des articles de secours à 195 000 personnes en Syrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de vie des personnes déplacées se sont améliorées. Les réfugiés ont accès aux services d'urgence essentiels, notamment dans les secteurs des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé primaire et de la nutrition. Les déplacés internes ont bénéficié d'allocations financières uniques ou régulières pour satisfaire leurs besoins essentiels, concernant par exemple le loyer, les vivres, les combustibles et les soins médicaux. Les réfugiés ont reçu des articles ménagers de base, dont couvertures, ustensiles de cuisine, jerrycans, moustiquaires et produits d'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> Surcharge des systèmes nationaux de santé et d'éducation, compromettant la cohésion et l'unité sociales. Le soutien insuffisant aux structures et institutions locales est à l'origine de lacunes grandissantes dans l'aide et les services offerts aux réfugiés syriens. La capacité limitée en matière de partenariats à l'intérieur de la Syrie a restreint l'accès du HCR aux personnes relevant de sa compétence et la portée de son action.
Assurer la conduite et la coordination de l'intervention régionale pour les réfugiés syriens ; et appuyer l'intervention modulaire pour les déplacés internes syriens	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR a conduit et coordonné l'intervention régionale dans les pays d'asile, au bénéfice des réfugiés arrivant de Syrie. 2,27 milliards de dollars E.-U. mobilisés pour l'intervention régionale en faveur des réfugiés. Conduite conjointe et coordination des modules de la protection, de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM) et des abris/articles non alimentaires en Syrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Des interventions coordonnées en faveur des réfugiés ont été menées dans tous les secteurs, dont : enregistrement, rations alimentaires d'urgence, colis d'articles de secours, eau, assainissement et hygiène, santé primaire et nutrition. Le ciblage et la planification à long terme des programmes nationaux d'assistance sont fondés sur un dialogue structuré et la communication rapide d'informations de qualité sur les réfugiés et les communautés touchées. 	<ul style="list-style-type: none"> L'appui offert par la communauté internationale aux pays d'accueil des réfugiés syriens pour les aider à faire face à l'impact de la crise est insuffisant, ce qui peut compromettre la protection des réfugiés et la réponse humanitaire en leur faveur.

- 3 millions de réfugiés syriens enregistrés dans la région.

- La population commence à fuir Kobané et ses environs pour se réfugier en Turquie ; 192 000 personnes gagnent la Turquie et 23 000 autres poursuivent leur route pour se rendre au Kurdistan iraquien.

- Le Cabinet libanais approuve un plan visant à restreindre l'entrée de réfugiés syriens sur le territoire ; Conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens, intitulée « Préserver la stabilité dans la région ».

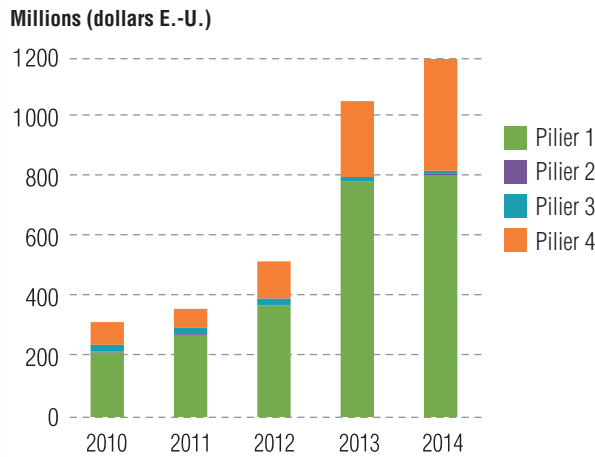
- Le nombre de déplacés internes syriens est révisé à la hausse et estimé à 7,6 millions ; on estime qu'au total, 12,2 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en Syrie.

- Lors de la conférence du HCR pour la réinstallation et les autres formes d'admission des réfugiés syriens, les pays participants s'engagent à offrir 5 600 places supplémentaires, ce qui porte à 67 638 le nombre total de places promises depuis 2013.

- Par la résolution 2191, le Conseil de sécurité prolonge l'application des mesures relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de conflit jusqu'en janvier 2016 ; le HCR et ses partenaires lancent le nouveau Plan régional 2015-2016 pour les réfugiés et la résilience.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

DÉPENSES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD | 2010-2014



En 2014, le budget initialement approuvé par le Comité exécutif pour les opérations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord était d'1,53 milliard de dollars E.-U. À la fin du mois de décembre 2014, le montant total des besoins financiers pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord avait atteint 1,94 milliard de dollars E.-U., principalement en raison de la dégradation imprévue de la situation en Iraq.

Les contributions volontaires pour la région se sont élevées à 1,22 milliard de dollars E.-U. ; cependant, malgré l'appui généreux des donateurs, les ressources mises à disposition n'ont pas été à la hauteur des besoins. Les dépenses ont été très légèrement inférieures à 1,2 milliard de dollars E.-U.

Le manque de financement a notamment eu les conséquences suivantes :

- En Égypte, 8 650 élèves réfugiés n'ont pas reçu d'indemnités pour frais d'études pour l'année scolaire 2014-2015 et la valeur de ces indemnités a été réduite de moitié pour les élèves qui en ont reçu. Le nombre de bénéficiaires du programme d'assistance en espèces du HCR a diminué de 45 pour cent.
- En Jordanie, une dizaine de milliers de réfugiés pouvant prétendre à une assistance en espèces n'en ont pas reçu, faute de fonds.
- Au Liban, plus de 41 700 ménages n'ont pas reçu d'aide en espèces. Seuls 38 pour cent des réfugiés irakiens ont pu bénéficier d'une aide pendant les mois d'hiver, compte tenu des ressources disponibles.

BUDGET ET DÉPENSES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD | dollars E.-U.

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	Budget	32 708 250	0	0	0	32 708 250
	Dépenses	14 415 334	0	0	0	14 415 334
Égypte - Bureau régional	Budget	83 185 394	69 962	0	0	83 255 356
	Dépenses	51 920 029	58 042	0	0	51 978 071
Libye	Budget	16 694 506	340 000	0	2 050 000	19 084 506
	Dépenses	6 900 897	30 650	0	383 024	7 314 571
Mauritanie	Budget	23 758 159	0	0	0	23 758 159
	Dépenses	14 421 167	0	0	0	14 421 167
Maroc	Budget	3 577 780	0	0	0	3 577 780
	Dépenses	2 818 812	0	0	0	2 818 812
Tunisie	Budget	5 976 657	0	0	0	5 976 657
	Dépenses	4 410 086	0	0	0	4 410 086
<i>Sahara occidental:</i> Mesures de rétablissement de la confiance	Budget	8 838 157	0	0	0	8 838 157
	Dépenses	3 967 817	0	0	0	3 967 817
Activités régionales	Budget	550 000	100 000	0	0	650 000
	Dépenses	49 086	0	0	0	49 086
Sous-total	Budget	175 288 903	509 962	0	2 050 000	177 848 865
	Dépenses	98 903 228	88 692	0	383 024	99 374 944
MOYEN-ORIENT						
Iraq	Budget	162 769 324	2 000 001	39 598 855	359 893 118	564 261 298
	Dépenses	109 084 501	1 968 872	10 535 762	190 393 472	311 982 607
Israël	Budget	2 934 709	0	0	0	2 934 709
	Dépenses	2 647 535	0	0	0	2 647 535
Jordanie	Budget	307 651 034	0	0	0	307 651 034
	Dépenses	206 681 246	0	0	0	206 681 246
Koweït	Budget	5 000	0	0	0	5 000
	Dépenses	0	0	0	0	0
Liban	Budget	454 608 385	639 282	0	0	455 247 667
	Dépenses	303 690 968	314 418	0	0	304 005 386
Arabie saoudite	Budget	3 929 980	390 000	0	0	4 319 980
	Dépenses	3 430 814	266 571	0	0	3 697 385
Syrie - Bureau régional de coordination pour les réfugiés	Budget	19 811 771	0	0	59 126	19 870 897
	Dépenses	16 358 702	0	0	0	16 358 702
République arabe syrienne	Budget	69 840 792	578 338	0	260 996 217	331 415 347
	Dépenses	40 867 514	441 175	0	163 740 561	205 049 250
Émirats arabes unis	Budget	3 315 493	125 000	0	0	3 440 493
	Dépenses	2 246 003	87 365	0	0	2 333 368
Yémen	Budget	37 767 816	0	0	18 134 561	55 902 377
	Dépenses	24 524 852	0	0	7 910 226	32 435 078
Activités régionales	Budget	8 108 847	0	0	13 648 413	21 757 260
	Dépenses	2 524 029	0	0	11 724 899	14 248 928
Sous-total	Budget	1 070 743 151	3 732 621	39 598 855	652 731 435	1 766 806 062
	Dépenses	712 056 164	3 078 401	10 535 762	373 769 158	1 099 439 485
Total - Afrique du Nord et Moyen-Orient	Budget	1 246 032 054	4 242 583	39 598 855	654 781 435	1 944 654 927
	Dépenses	810 959 392	3 167 093	10 535 762	374 152 182	1 198 814 429

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | dollars E.-U.

<i>Donateur</i>	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Andorre		13 175		13 175
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies		150 000		150 000
Arménie		100 000		100 000
Australie	8 348 794	4 363 002	3 710 575	16 422 371
Autriche		1 387 137		1 387 137
Bahreïn	3 530 000			3 530 000
Brésil		300 000		300 000
Canada	11 669 659	6 355 598	6 334 962	24 360 219
Fonds central d'intervention d'urgence	459 998	5 666 565		6 126 563
Croatie		48 908		48 908
République tchèque			159 163	159 163
Danemark	992 368	3 707 247	3 643 651	8 343 266
Estonie	135 685	92 227		227 912
Union européenne	151 376 965	15 545 547		166 922 512
Finlande	137 931	1 239 157	4 126 547	5 503 636
France	2 051 985		664 843	2 716 828
Allemagne	9 353 693	33 583 189	33 980 734	76 917 617
Grèce	68 027			68 027
Saint-Siège	5 000			5 000
Hongrie	54 720			54 720
Irlande	1 336 898		1 383 126	2 720 024
Italie	4 539 252			4 539 252
Japon	25 231 893	12 358 107	13 672 080	51 262 080
Koweït	88 000 000	10 000 000	106 762	98 106 762
Lettonie		63 532		63 532
Liechtenstein			110 254	110 254
Luxembourg	1 562 500	883 152		2 445 652
Mexique	1 000 000			1 000 000
Monaco	290 977			290 977
Maroc			29 077	29 077
Pays-Bas	1 595 755		18 215 735	19 811 490
Nouvelle-Zélande			813 193	813 193
Norvège	552 717	9 875 741	20 210 319	30 638 777
Pologne	210 960			210 960
Portugal		287 357		287 357
Donateurs privés - Australie	88 134	188 391	1 165 478	1 442 003
Donateurs privés - Autriche		114 436	12 107	126 543
Donateurs privés - Belgique			1 995	1 995
Donateurs privés - Canada	778	2 421	337 660	340 859
Donateurs privés - Chine (RAS de Hong Kong)	26 767	41 945	69 745	138 457
Donateurs privés - Danemark	2 935 000			2 935 000
Donateurs privés - France			72 191	72 191

<i>Donateur</i>	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Donateurs privés - Allemagne	136 001	282 382	7 217 507	7 635 890
Donateurs privés - Grèce		13 896	33 228	47 124
Donateurs privés - Irlande			3 266	3 266
Donateurs privés - Italie	653 186	296 209	427 513	1 376 907
Donateurs privés - Japon	419 969	1 536 313	344 790	2 301 072
Donateurs privés - Liban	50 000			50 000
Donateurs privés - Norvège		147 635		147 635
Donateurs privés - Qatar	441 690			441 690
Donateurs privés - Arabie saoudite	950 000	25 000	54 238	1 029 238
Donateurs privés - Espagne	26 223		604 632	630 855
Donateurs privés - Suède	1 006 345	148 775	1 384 387	2 539 506
Donateurs privés - Suisse	201 075	3 748	713 416	918 239
Donateurs privés - Thaïlande	461		13 556	14 017
Donateurs privés - Pays-Bas	5 096 955			5 096 955
Donateurs privés - République de Corée	235 323	9 488	331 186	575 997
Donateurs privés - Émirats arabes unis	1 234 885		228 475	1 463 360
Donateurs privés - Royaume-Uni			134 418	134 418
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique	46 384	2 308 183	1 583 411	3 937 978
Qatar	18 759 588			18 759 588
République de Corée	1 000 000	700 000	100 000	1 800 000
Fédération de Russie	300 000	500 000		800 000
Arabie saoudite	2 947 000	88 317 600		91 264 600
République slovaque	65 926			65 926
Slovénie			41 379	41 379
Espagne	2 844 983	27 840	33 631	2 906 454
Suède		9 480 871	4 085 014	13 565 885
Suisse	7 476 777	3 667 634	3 108 808	14 253 220
Turquie		500 000		500 000
Émirats arabes unis	4 859 910			4 859 910
Royaume-Uni	23 827 849	21 844 826		45 672 676
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	962 212			962 212
Fonds des Nations Unies de secours d'urgence		750 786		750 786
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	1 996 724			1 996 724
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	170 000			170 000
États-Unis d'Amérique	263 659 463	78 300 000	118 100 000	460 059 463
Programme alimentaire mondial	105 560			105 560
Total	655 030 948	315 228 022	247 363 050	1 217 622 020

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat" (NAM).